

Tâches de la formation professionnelle en lien avec la solution de branche dans l'association

Ueli Büchi

Société Suisse des Entrepreneurs
Chef Politique de formation professionnelle

ubuechi@baumeister.ch

Tél: +41 44 258 83 01

Contenus de la politique de formation professionnelle à la SSE

- ▶ Stratégie de formation pour le secteur principal de la construction
- ▶ Formation initiale de maçon et d'aide-maçon
- ▶ Formation professionnelle supérieure:
 - examen de contremaître maçon
 - technicien diplômé d'une école supérieure de conduite de travaux
 - examen d'entrepreneur-construction diplômé
- ▶ Formation continue à des fins professionnelles
- ▶ Publicité en faveur des métiers de la construction

Journée de travail de la CFST 2016



Relier les deux éléments intelligemment

Formation
professionnelle

Solution
de branche



Sécurité au travail dans la formation professionnelle

- ▶ Formation professionnelle:
 - Formation initiale
 - Examen professionnel
 - Examen professionnel supérieur
 - Ecole supérieure
 - Etudes postdiplômes (EPD) aux écoles supérieures



Sécurité au travail dans la formation professionnelle

- ▶ Sécurité au travail / Solution de branche:
 - Attribution d'une profession à un module de la solution de branche
 - Evaluation / réduction des risques:
 - processus et activités
 - liste des dangers et mesures



Gestion de la formation professionnelle

- ▶ Formation initiale:
ordonnance sur la formation et
plan de formation
- ▶ Formation professionnelle supérieure:
règlements d'examen et guides
plans d'études cadre (pour les formations aux écoles
supérieures)

Organisation de la formation

Contrôle stratégique

Analyse de l'application
en cours

Analyse des besoins de
qualification

Analyse des
destinataires

Objectifs de formation/
contenus cours et
examens

Méthodes / Médias

Vérifications

Elaboration des documents de base

► Analyse systématique des activités sur le chantier

-  **Titre de la compétence**
-  Description de la **situation de travail** avec deux principaux éléments:
 - Tâche / Mandat / Objectif
 - Méthodes / Moyens disponibles
-  Description de **l'action** dans cette situation (IPRE)
 - I** = (S') Informer
 - P** = Planifier/décider
 - R** = Réaliser
 - E** = Evaluer
-  Indication sur le **niveau**
 - 1 = connaissances de base
 - 2 = connaissances approfondies
 - 3 = connaissances spécialisées

3.4 Réaliser différents types de travaux de maçonnerie		
3		
Maçon		Ch
Le maçon reçoit la mission de réaliser des travaux de maçonnerie de façon irréprochable, d'après les plans disponibles.		Le tra
Il s'informe auprès de son supérieur au sujet des plans et des ressources disponibles pour la fabrication de l'élément de construction.		Il s' r
Il planifie le déroulement des travaux sur la base des informations dont il dispose, afin de garantir une exécution professionnelle.		Il s' de
Il coordonne et dirige l'exécution de travaux de maçonnerie simples et exécute des travaux complexes de façon autonome.		Il c' m
Il vérifie si les éléments de construction en maçonnerie sont conformes aux exigences.		Il v' m

Elaboration des documents de base

- Etablissement des profils de compétences

La sécurité au travail est traitée dans toutes les activités significatives.

Formuler les bases pour l'exercice des activités:

- Savoir-faire/Connaissances
- Capacités
- Aptitudes

3.3 Déconstruire des ouvrages ou des parties d'ouvrage	
3	3
Chef d'équipe	Contremaître
Le chef d'équipe reçoit la mission de réaliser des travaux de déconstruction d'après les plans disponibles, dans les règles de l'art et de façon irréprochable, en tenant compte des règles de sécurité au travail et de protection de l'environnement.	Le contremaître reçoit la mission de coordonner et diriger l'ensemble des travaux en relation avec les travaux de déconstruction.
Il s'informe au sujet des modalités requises pour les travaux de déconstruction.	Il s'informe des contraintes : conditions locales (géographiques), éventuellement possibilités d'accès, possibilités de raccordement pour l'eau/l'électricité, dispositions de protection de l'environnement, statique et sécurité au travail.
Il planifie le déroulement des travaux sur la base des informations dont il dispose en tenant compte de la sécurité au travail.	Il planifie les travaux de déconstruction dans le respect total des règles de construction, en tenant compte des contraintes (décharge, déroulement des travaux, mesures de protection) et des prescriptions de sécurité.
Il coordonne et dirige l'exécution des travaux de déconstruction.	Il s'assure que les bonnes ressources (machines, personnel, sous-traitants) soient disponibles à temps (commande, réservation), afin que les travaux de déconstruction puissent être réalisés de façon professionnelle.
Il vérifie si les travaux de déconstruction se sont déroulés comme prévu.	Il vérifie en permanence le déroulement des travaux et les mesures de sécurité et, en cas de nécessité, il adopte immédiatement des mesures d'amélioration.

Mise en oeuvre de la formation initiale

- ▶ Selon les dispositions de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation, **l'école professionnelle, les centres de cours interentreprises (CIE) et les entreprises formatrices** appliquent la formation dans la pratique.
- ▶ Dans le cadre des CIE et dans les entreprises formatrices, il faut, pour chaque activité, observer les points figurant sur la liste des dangers et mesures.
- ▶ Description détaillée des mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans le plan de formation (PF) ou dans l'annexe 2 au PF.
Base: points de la liste des dangers et mesures

Mise en oeuvre de la formation professionnelle supérieure

- ▶ Les écoles forment leurs élèves selon les dispositions figurant dans les profils de compétences, les règlements d'examen et les guides ainsi que dans les plans d'études cadre.
- ▶ La sécurité au travail est intégrée dans le travail d'examen ou dans d'autres formes d'examen.
- ▶ La solution de branche sert de base à la conception des cours et des épreuves d'examen.

Notre succès: recul des sinistres / travail sûr et exempt d'accidents

Formation
professionnelle

Solution de branche



Règlement

concernant
l'examen professionnel de co
et contremaître maçon

et de

contremaitresse et contremaître de sciage
d'édifice

du 16 septembre 2011

Règlement

concernant

l'examen professionnel supérieur d'entrepreneur-construction
diplômé et entrepreneur - construction diplômée

du 6 juillet 2011